



CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
LUNDI 22 JANVIER 2024 à 20H

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
02-2024,	Subvention au titre des amendes de Police - Rue du Doué Rue de la Vallée	Adopté à l'unanimité
03-2024,	Subvention au titre du Programme Aménagement de commune CD85 - Rue du Doué Rue de la Vallée	Adopté à l'unanimité
04-2024,	Demande de rétrocession de la Voirie et des Espaces verts du Lotissement Privé "L'Orée du Bocage"	16 voix pour et 1 abstention

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 25/01/2024

Le Maire
Arnaud PRAILE



Date de convocation :
18 janvier 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, MASSE Catherine

ABSENTS EXCUSES : HULIN Thomas, AUVINET Marietta

Secrétaire de séance : LAVAUD Sonia

N°02/2024 – Demande de subvention au titre des amendes de Police – Rue du Doué Rue de la Vallée

L'état rétrocède aux communes une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière, en fonction des amendes dressées sur le territoire l'année précédente. Ces sommes allouées doivent être utilisées pour le financement des opérations liées aux transports en commun ou à la circulation routière.

Dans le cadre de l'aménagement de son centre bourg, la commune de Saint Malo du Bois a engagé d'importants travaux de voirie.

Les travaux présentés dans cette demande de subvention constituent une tranche de ce programme, à savoir l'aménagement de corps de rues : Rue du Doué et Rue de la Vallée. Il s'agit notamment de la création d'espaces piétons, la reprise du revêtement de chaussée et la création d'espaces verts.

Financement :

	DEPENSES HT	RECETTES
Rue du Doué Rue de la Vallée	464 443,47	
Subvention - amendes de police		10 000,00
Subvention – Aménagement		15 000,00
Autofinancement Commune		439 443,47
TOTAL	464 443,47	464 443,47

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'opération des travaux d'aménagement du centre bourg, selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

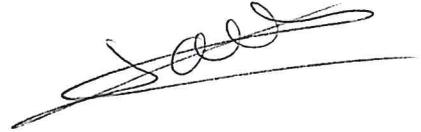
**Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à p
présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 
ID : 085-218502409-20240122-DCM022024-DE

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
PRAILE Arnaud**

**La Secrétaire de Séance,
LAVAUD Sonia**



Date de convocation :
18 janvier 2024

Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, MASSE Catherine

ABSENTS EXCUSES : HULIN Thomas, AUVINET Marietta

Secrétaire de séance : LAVAUD Sonia

**N°03/2024 – Demande de subvention au titre du Programme Aménagement de Commune –
Département de la Vendée – Rue du Doué Rue de la Vallée**

Dans le cadre de l'aménagement de son centre bourg, la commune de Saint Malo du Bois a engagé d'importants travaux de voirie.

Les travaux présentés au Département de la Vendée dans cette demande de subvention constituent une tranche de ce programme, à savoir l'aménagement de corps de rues : Rue du Doué et Rue de la Vallée. Il s'agit notamment de la création d'espaces piétons, la reprise du revêtement de chaussée et la création d'espaces verts.

Financement :

	DEPENSES HT	RECETTES
Rue du Doué Rue de la Vallée	464 443,47	
Subvention - amendes de police		10 000,00
Subvention – Aménagement		15 000,00
Autofinancement Commune		439 443,47
TOTAL	464 443,47	464 443,47

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

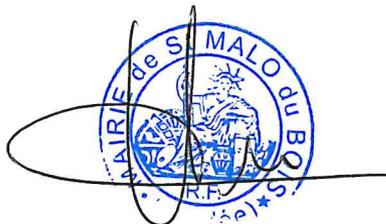
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Programme Aménagement de Commune avec le Département de la Vendée pour l'opération des travaux d'aménagement du centre bourg, selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
PRAILE Arnaud



Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 085-218502409-20240122-DCM032024-DE



La Secrétaire de Séance
LAVAUD Sonia

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sonia Lavaud', written in a cursive style.

Date de convocation :
18 janvier 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, MASSE Catherine

ABSENTS EXCUSES : HULIN Thomas, AUVINET Marietta

Secrétaire de séance : LAVAUD Sonia

N°04/2024 – Demande de rétrocession de la voirie et espaces verts du Lotissement privé « L'Orée du Bocage »

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme GABOREAU Florence qui sollicite, au profit de la commune, la rétrocession des parcelles suivantes :

- 3197
- 2710
- 2711

M. le Maire présente ainsi le nouveau plan de Bornage concernant les divisions de la voirie du lotissement « L'Orée du Bocage ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à accepter cette demande de rétrocession.

Article 2^{ème} : PRECISE que la commune récupère les parcelles 3197, 2710 et 2711 selon le plan de bornage et le plan cadastral annexé à la présente délibération.

Article 3^{ème} : DECIDE de classer ces parcelles dans le domaine public communal.

Article 4^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance
LAVAUD Sonia